

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Janvier 2020

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, M. Sylvain LAIGNEL à M. Gérard LAMBERT, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absent suppléé : M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Absente excusée : M. Blandine VIDOR.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : JAZZ A VIENNE : Convention d'objectifs avec Jazz à Vienne pour l'année 2020

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

L'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) chargé de l'organisation et de la gestion du festival Jazz à Vienne a été créé par ViennAgglo en 2011.

Une convention d'objectifs est signée chaque année entre l'Agglomération et Jazz à Vienne. Cette convention fixe les engagements des deux parties et les modalités de soutien entre Vienne Condrieu Agglomération et l'Etablissement Public.

Pour l'exercice 2020, selon des dispositions identiques à 2019, il est proposé que Vienne Condrieu Agglomération :

- attribue la subvention de fonctionnement à hauteur de 642 000 € qui vise à financer les charges de structure de Jazz à Vienne et l'offre gratuite ;

- verse un complément correspondant aux montants des taxes économiques locales effectivement payés par Jazz à Vienne au bénéfice de l'Agglomération.

Vienne Condrieu Agglomération attribue également une subvention d'investissement de 50 000 €. Cette subvention fera l'objet de versements sur présentation de factures mandatées par l'Etablissement Public.

Vienne Condrieu Agglomération apporte également un soutien logistique à Jazz à Vienne grâce à la mobilisation de plusieurs de ses services : commande publique, environnement, transports, informatique et télécommunications...

Dans le cadre de la mutualisation des services, deux conventions spécifiques sont passées en parallèle de la convention d'objectifs :

- une sur la mutualisation pour l'assistance du service Système d'Information et Télécommunication avec une participation de Jazz à Vienne à hauteur de 5 960 €,
- une pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance technique du service commande publique avec une participation de Jazz à Vienne à hauteur de 1 700 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°11-10 du 27 janvier 2010 du Conseil Communautaire de ViennAgglo approuvant la création de l'EPIC Jazz à Vienne,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE la convention d'objectifs avec Jazz à Vienne pour l'année 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 28 janvier 2020

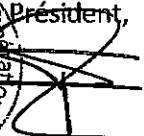
Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 03 FEV. 2020

et a été publiée le 03 FEV. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Président,

Thierry KOVACS